



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement,
AUVERGNE

Affaire suivie par : David HAPPE (coordinateur pour la DREAL Auvergne) – Raphaëlle ITRAC-BRUNEAU (animatrice pour l'OPIE)

Objet : compte-rendu du comité de pilotage national dédié au plan national d'actions en faveur des *Maculinea*

Date et lieu : 15 janvier 2013 – MEDDE (La Défense – Tour Pascal B)

Participants : A. BARNA (Tela-Botanica), V. BARTHELEMY (DREAL Limousin), É. CHAPOULIE (DDT Doubs), F. CLET (DREAL Basse-Normandie), F. DARINOT (RNN Marais du Lavours), L. DE SOUSA (DREAL Languedoc-Roussillon), P. DUPONT (MNHN – SPN), S. GRESSETTE (CEN Centre), D. HAPPE (DREAL Auvergne), X. HOUARD (OPIE), R. ITRAC-BRUNEAU (OPIE), P. JACQUOT (CBNFC-ORI), B. KAUFMANN (Université Lyon 1), J. LEBRUN (CEN Picardie), J. MARCINKOWSKI (DREAL Centre), J.L. MERCIER (Université de Tours – IRBI), A. ROJO de la PAZ (Université du Maine), A. RONDEAU (CEN Languedoc-Roussillon), Y. ROZIER (JAM Ingénierie), D. SAUTET (Écologistes de l'Euzière), É. SAVAROC (DREAL Alsace), G. TARDIVO (DREAL Centre).

Personnes excusées : L. CHABROL (CBNMC), J. HIPPOLYTE (DREAL Midi-Pyrénées), A. LE NEVE (DREAL Pays de la Loire).

Introduction de la réunion

D. HAPPE (DREAL Auvergne) accueille les participants, propose un tour de table et rappelle les objectifs et les missions du comité de pilotage. Il souligne que la composition de ce comité de pilotage (en charge du suivi des actions du PNA) se veut proche de la composition du comité de suivi qui fut préalablement chargé de suivre la rédaction du plan. Il souligne que la DREAL coordinatrice a souhaité également associer un représentant d'un service départemental de l'État (DDT) afin d'aborder la question de la prise en compte des *Maculinea* dans le cadre des procédures administratives et réglementaires que les DDT ont en charge.

Bilan général de la mise en œuvre des actions du PNA

R. ITRAC-BRUNEAU (OPIE) fait une présentation succincte des cinq taxons concernés par le plan puis présente l'état d'avancement de chacune des actions du PNA depuis sa mise en œuvre (13 actions - voir support diaporama en pièce jointe).

Questions et remarques des membres du COPIL suite à cette présentation

Action 2 – inventorier les stations

- P. DUPONT demande si l'OPIE a finalisé le modèle standard de données (MSD) visant à homogénéiser les remontées d'observations concernant les *Maculinea*.
- R. ITRAC-BRUNEAU précise que ce travail a été réalisé.
- P. DUPONT souhaite que ce MSD soit cohérent par rapport au MSD défini dans le cadre du déploiement du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Action 8 – intégrer les priorités de conservation dans les différentes stratégies de sauvegarde de la biodiversité définies par l'Etat et les collectivités territoriales

- L. DE SOUSA souhaite savoir si des sites (en particulier pour la mise en œuvre de la SCAP) ont été identifiés sur la base de la présence de stations à *Maculinea* ?
- P. DUPONT précise que le travail de synthèse visant à préciser les espèces prises en compte pour la définition des sites de la SCAP est en cours et que les résultats seront à priori disponibles en février 2013.

*Action 12 – sensibiliser le grand public à la complexité des relations au sein des écosystèmes en s'appuyant sur les *Maculinea**

- A. ROJO de la PAZ regrette que le film documentaire intitulé « menace sur les *Maculinea* » n'ait pas été mentionné dans le plan national d'actions. Il précise que ce documentaire est très utile pour sensibiliser le grand public. Il indique qu'il a développé des outils de suivi des fourmis-hôtes faciles à mettre en œuvre et adaptées au terrain qui sont détaillées dans ce film. Celui-ci serait donc un bon vecteur de vulgarisation de ces méthodes auprès des naturalistes.
- P. DUPONT (coordinateur de la rédaction du PNA) assume la responsabilité de cet oubli et s'en excuse.
- R. ITRAC-BRUNEAU propose que ce documentaire soit mis en ligne sur le site internet du PNA. Elle précise qu'elle n'en avait pas connaissance.
- D. HAPPE demande quel est le « format » de ce film.
- A. ROJO de la PAZ précise que c'est un documentaire, disponible sous DVD, d'une durée d'environ 30 minutes. Il souligne que ce documentaire a été réalisé avec un appui scientifique de trois membres de ce COPIL (A. ROJO de la PAZ, F. DARINOT & Y. ROZIER).

Nota : il est validé le fait d'étudier rapidement la mise en ligne de ce documentaire sur le site du PNA.

État d'avancement des déclinaisons régionales

R. ITRAC-BRUNEAU présente l'état d'avancement des déclinaisons régionales depuis la mise en œuvre du plan national (voir support diaporama). Elle précise par ailleurs qu'en tant qu'animateur national du PNA, l'OPIE a participé/organisé 67 réunions depuis avril 2010. Elle

constate qu'il s'agit aujourd'hui de plus en plus souvent de réunions techniques ciblées sur des problématiques précises.

Questions et remarques des membres du COPIL suite à cette présentation

- V. BARTHELEMY indique que la carte de l'état d'avancement des déclinaisons régionales n'est pas à jour pour le Limousin. La DREAL a effectivement désigné l'animateur régional. Elle souhaite avoir des précisions sur la manière dont les informations sur ce PNA circulent entre les animateurs régionaux et l'OPIE.
- X. HOUARD précise qu'il ne dispose pas d'informations récentes concernant la déclinaison régionale du PNA en Limousin. Il indique qu'il est bienvenu que le COPIL réagisse par rapport à cette présentation de l'état d'avancement car cela permet à l'OPIE de mettre à jour ses propres informations.
- V. BARTHELEMY rappelle que la DREAL manque de moyens financiers pour accompagner ce PNA en Limousin mais qu'elle souhaite toutefois le décliner en adaptant l'organisation régionale en conséquence.
- A. ROJO de la PAZ indique que la déclinaison régionale du PNA en région Pays de la Loire n'a pas été validée par le CSRPN lors de sa session en décembre 2012. Il indique que la rédaction du rapport va devoir être sensiblement reprise et qu'en conséquence un groupe de travail régional est envisagé.
- X. HOUARD indique ne pas avoir de retour d'informations concernant cette région.
- D. HAPPE précise, concernant la région Pays de Loire, qu'il convient de souligner l'implication de la DDT de la Mayenne et de Mayenne Nature Environnement qui, dans la cadre d'autorisation de capture d'espèces protégées, font régulièrement remonter les résultats d'inventaires faisant état de la présence de *Maculinea* et d'Odonates relevant des deux PNA. Il en profite pour rappeler qu'il importe que les arrêtés préfectoraux accordés pour destruction ou capture d'espèces protégées à titre dérogatoire doivent, autant que possible, prescrire une transmission des résultats d'inventaires à la DREAL coordinatrice dès lors que des espèces bénéficiant d'un PNA sont concernées.
- P. DUPONT indique que la DREAL Rhône-Alpes a très récemment désigné le CEN Rhône-Alpes pour élaborer la déclinaison régionale, en coordination avec une antenne du CEN (non encore désignée).
- R. ITRAC-BRUNEAU précise que six régions sont actuellement en attente d'un opérateur (ex. Alsace). Elle indique que certaines régions se sont engagées très récemment (cas de l'Auvergne par exemple).
- JL. MERCIER demande ce qu'il en est pour la Bretagne.
- X. HOUARD indique qu'il n'y a pas de déclinaison prévue dans cette région mais souligne le travail important mené par le GRETIA. Il indique que l'OPIE a proposé un partenariat entre le GRETIA, Bretagne vivante et l'OPIE mais que cette proposition n'a pas été retenue par la DREAL par manque de moyens financiers.
- R. ITRAC-BRUNEAU indique qu'elle espère pouvoir formaliser prochainement une convention d'échange de données avec Bretagne-Vivante.
- X. HOUARD indique qu'en Aquitaine, des actions ponctuelles sont menées mais qu'il y a des difficultés à définir un projet global. D'une façon générale, l'accent est plutôt mis sur les espèces inféodées aux zones humides. Pour la région PACA, il précise qu'une discussion est en cours avec le CEN PACA pour définir une « feuille de route » destinée à partager une vision globale des enjeux.
- JL. MERCIER demande également ce qu'il en est des actions menées dans la région Poitou-Charentes.
- X. HOUARD indique qu'il a quelques difficultés à appréhender les actions entreprises sur ce territoire.
- L. DE SOUSA souhaite connaître l'état d'avancement de la démarche en Bourgogne.

- R. ITRAC-BRUNEAU ne pense pas qu'une déclinaison régionale du PNA soit actuellement prévue dans cette région. Cependant, elle précise que des actions régionales sont toutefois menées sur les *Maculinea*.
- G. TARDIVO rappelle que la déclinaison régionale d'un PNA n'est pas obligatoire et qu'il est également possible de s'appuyer directement sur le PNA pour engager des actions sur le territoire.
- D. HAPPE interroge les membres du COPIL sur l'implication des collectivités dans le financement de la rédaction des déclinaisons régionales.
- P. DUPONT indique qu'en Rhône-Alpes, la rédaction de la déclinaison sera supportée financièrement par le Conseil régional et les Conseils généraux. Il reconnaît cependant que l'implication des collectivités en matière de conservation de la biodiversité est assez exceptionnelle dans cette région.
- L. DE SOUSA et F. CLET indiquent qu'il n'y pas d'engagements financiers de la Région et des Départements pour les déclinaisons régionales (respectivement Languedoc-Roussillon et Basse-Normandie). Ils déplorent le fait que toutes les actions prévues dans leurs PRA ne pourront sans doute pas être mises en œuvre.
- X. HOUARD précise qu'en Lorraine, le plan d'action est porté par le CEN Lorraine. La rédaction du PRA a bénéficié d'un financement de la DREAL et d'un auto-financement du CEN. Pour le financement des actions sur le terrain, une approche site par site est privilégiée afin d'évaluer, pour chacun d'entre-eux, quels sont les financeurs qui peuvent être mobilisés.
- J. LEBRUN indique également qu'en Picardie les financements accordés par la DREAL sont très limités et qu'il n'y a pas de financements des collectivités pour la rédaction du PRA. Les actions sur le terrain se traduisent par la gestion des sites *via* des CPO avec les structures et la politique ENS des Départements et à quelques actions de sensibilisation.
- R. ITRAC-BRUNEAU indique que, pour 2013, elle souhaite renforcer son action d'animatrice nationale en particulier dans les régions à forts enjeux qui ne bénéficient pas, pour l'instant, d'une déclinaison régionale du PNA.

Présentation des actions engagées en Franche-Comté

P. JACQUOT (CBNFC – ORI) présente les actions entreprises en Franche-Comté (voir support diaporama).

Questions des membres du COPIL suite à cette présentation

- À propos d'une campagne d'information menée auprès des élus locaux pour les sensibiliser à la présence de stations à *Maculinea* sur leur territoire, JL. MERCIER souhaite connaître l'objectif que s'était fixé le CBNFC-ORI.
- P. JACQUOT précise que l'objectif était de porter à la connaissance des élus locaux les enjeux liés à la préservation de ces stations mais reconnaît que les courriers envoyés manquaient de précisions.
- À propos du bilan stationnel, A. ROLO de la PAZ demande si le lien a été fait avec la cartographie des plantes-hôtes.
- P. JACQUOT précise que cela a été le cas pour *Maculinea alcon*. Pour les autres taxons, les recherches de stations se sont surtout focalisées pour l'instant sur les données historiques.
- G. TARDIVO indique que l'on découvre que les CBN développent leurs actions de connaissance sur la faune. Outre le CBNFC, il demande si d'autres CBN développent des missions comparables.
- P. DUPONT précise que seul le CBNFC est réellement investi d'une mission de connaissances sur la faune (invertébrés *via* l'Observatoire régional des invertébrés)

- mais que les relations des entomologistes avec d'autres CBN (ex. CBN Alpin et CBNMC) sont très bonnes.
- JL. MERCIER souhaite savoir si le CBNFC-ORI dispose de bonnes connaissances sur les populations de fourmis-hôtes des *Maculinea*.
 - P. JACQUOT indique que le CBNFC dispose de très peu d'éléments sur ce thème mais que, dans le cadre de ses missions, elle organise des actions de communication et de formation pour sensibiliser les naturalistes sur ce groupe.
 - J. LEBRUN souhaite savoir si des actions de maîtrise foncière sur le long terme impliquant une protection forte des stations sont engagées dans les différentes régions.
 - R. ITRAC-BRUNEAU précise que beaucoup de régions n'en sont encore qu'aux débuts de la mise en œuvre de leur plan régional (voire rédaction seulement) et les actions engagées à ce jour concernent surtout l'acquisition d'une meilleure connaissance de la répartition des taxons au sein du territoire régional. Ce type d'actions de gestion et/ou de protection se développe dans les régions les plus engagées dans la connaissance et la conservation des *Maculinea*.
 - S. GRESSETTE pense qu'il faut prévoir ces actions dans les déclinaisons régionales.
 - P. DUPONT indique qu'en Isère, une stratégie visant à instaurer un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) couplé à la délimitation d'un Espace naturel sensible (ENS) a été développé pour assurer la conservation des sites à fort enjeu.
 - X. HOUARD indique, qu'à terme, l'ambition de l'animation nationale, à travers le PNA, est de produire un tableau de bord national visant à évaluer la contribution de chaque politique publique (TVB, SCAP...) en matière de prise en compte et d'efficacité pour la protection des *Maculinea*.
 - É. CHAPOULIE attire l'attention des membres du COPIL sur le fait que l'information sur les stations à *Maculinea* doit être rendue disponible auprès des services de police de l'eau et de l'environnement (DDT, ONCFS, ONEMA). Au-delà de la réglementation sur la protection des espèces, il rappelle qu'il existe plusieurs outils réglementaires et de procédures (loi sur l'eau par exemple) qui permettraient d'éviter des destructions de sites à fort enjeu (drainage, populiculture...). Par ailleurs, il attire l'attention sur le fait que les informations détenues par les naturalistes doivent autant que possible être portées à la connaissance des propriétaires. D'un point de vue réglementaire, cela permettra de motiver le caractère intentionnel de l'infraction si le propriétaire était amené à porter atteinte à une station.
 - É. SAVAROC indique que la DREAL Alsace est actuellement en train de préparer des fiches « espèces PNA » pour les services instructeurs de l'État (DDT, ONEMA, ONCFS) et pour les porteurs de projets de façon à ce qu'ils puissent mieux intégrer cet enjeu dans le cadre de leurs actions respectives.

Présentation des actions engagées en Languedoc-Roussillon

D. SAUTET (Écologistes de l'Euzière) et A. RONDEAU (CEN Languedoc-Roussillon) présentent les actions entreprises en Languedoc-Roussillon (voir support diaporama).

Questions et remarques des membres du COPIL suite à cette présentation

- JL. MERCIER demande si des récoltes de fourmis ont été réalisées à l'occasion des suivis.
- A. RONDEAU répond que quelques récoltes ont été faites mais que celles-ci restaient anecdotiques car non prévues par le protocole.
- P. DUPONT précise que l'évaluation des effectifs des populations de *Maculinea arion* demeure une grande difficulté.

- S. GRESSETTE confirme en précisant qu'en région Centre, il est très difficile de pouvoir localiser les noyaux de populations.
- P. DUPONT signale qu'une étude suédoise a révélé que les échanges entre populations élémentaires pouvaient s'accomplir sur des rayons de 20 km.

Présentation d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation des métapopulations de *Maculinea*

P. DUPONT (MNHN – SPN) et R. ITRAC-BRUNEAU (OPIE) présentent conjointement des éléments de protocole pour évaluer l'état de conservation des métapopulations de *Maculinea* dans la perspective du rapportage prévu par la Directive habitat-faune-flore (DHFF) et de l'évaluation des espèces de l'annexe II et IV à l'échelle du site et à l'échelle biogéographique (voir support diaporama).

P. DUPONT précise que le MNHN souhaite que le cadre méthodologique allemand (cf. présentation powerpoint) soit retenu mais que les critères et seuils de cette méthodologie soient revus et discutés avec le COPIL du PNA. Il demande la validation du COPIL sur le fait de retenir cette méthode. Il souhaiterait que le protocole national soit ébauché d'ici avril 2013 puis testé sur le terrain afin d'en faire un bilan en fin d'année 2013.

Questions et observations des membres du COPIL suite à cette présentation

- JL MERCIER demande ce qu'il en est de la prise en compte des espèces de *Maculinea* qui ne sont, pour l'instant, pas intégrées dans l'annexe II de la Directive habitat-faune-flore.
- P. DUPONT précise qu'il n'est pas prévu actuellement de les intégrer dans la DHFF mais, qu'au niveau national, le MNHN – SPN étudie la possibilité d'appliquer ce protocole d'évaluation à l'ensemble des espèces inscrites dans une liste rouge nationale (catégories menacées) même si celles-ci ne figurent pas dans l'annexe II de la DHFF.
- R. ITRAC-BRUNEAU rappelle que ce protocole s'inscrit dans le PNA et qu'en conséquence, il concernera tous les taxons de *Maculinea*, y compris *Maculinea alcon* qui n'est pas inscrit à la DHFF.
- E. CHAPOULIE s'interroge sur l'adéquation méthode/moyens pour mener cette évaluation (plus il y a de sites et plus cela va être difficile de repasser tous les ans).
- X. HOUARD précise que la mise en place de ce protocole par une phase test démonstrative permettra de mutualiser et de rationaliser les moyens pour sa mise en œuvre.
- P. DUPONT précise par ailleurs que l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle des sites demeure un exercice assez complexe en particulier pour les populations inféodées à des milieux anthropogènes (prairie de fauche par exemple) qui demeurent soumises à des variations inter-annuelles importantes.
- Au regard des graphiques présentés, L. DE SOUSA explique que, sur le plan statistique, il apparaît difficile d'évaluer objectivement une tendance sur plusieurs décennies lorsqu'il s'agit de populations présentant des variations cycliques d'effectifs.

Prise en compte des fourmis-hôtes des *Maculinea* dans le plan national d'actions

B. KAUFMANN (Université Lyon 1 – UMR 5023 – LEHNA) présente un exposé sur l'importance des espèces de fourmis-hôtes (genre *Myrmica*), l'état des connaissances sur ce genre et les méthodes disponibles pour évaluer leur population (voir support diaporama – préparé conjointement par B. KAUFMANN, JL. MERCIER & R. ITRAC-BRUNEAU). Il souligne notamment la nécessité de définir un protocole commun et normalisé pour connaître les espèces hôtes de *Myrmica* de façon à mieux appréhender l'état de conservation des populations de *Maculinea* et les possibilités de ré-introduction ou de renforcement de populations.

Questions et observations des membres du COPIL suite à cette présentation

- JL. MERCIER précise qu'il est intéressant de constater qu'au sein d'un même site, il peut y avoir plusieurs espèces de *Myrmica* impliquées dans le cycle biologique des *Maculinea*. Pour rappel : *Myrmica sabuleti* était considérée autrefois comme la principale espèce hôte de *Maculinea arion*. On note aujourd'hui que les espèces-hôtes de *Myrmica* sont aujourd'hui plus nombreuses et présentent des relations visiblement plus complexes que supposées auparavant.
- B. KAUFMANN précise que l'on recense aujourd'hui quinze espèces de *Myrmica* non parasites et présentes sur l'ensemble du territoire de l'hexagone. Il indique qu'il existe aujourd'hui un inventaire départemental des *Myrmica* mais que l'effort de prospection demeure variable selon les territoires. Il précise qu'il est nécessaire de disposer d'identificateurs experts et reconnus et que la vérification des *taxa* au niveau spécifique impose une vérification moléculaire le plus généralement. Il précise que l'on a besoin de développer des méthodes rapides et peu onéreuses pour déterminer les espèces de *Myrmica*.
- R. ITRAC-BRUNEAU indique que l'association Antarea s'est portée volontaire pour mettre à disposition leurs compétences (identification) au service des opérateurs régionaux qui le souhaitent.
- B. KAUFMANN précise qu'il faut être très prudent car peu de personnes en sont capables et qu'elles risquent d'être rapidement débordées.
- JL. MERCIER indique que l'identification chimique demeure intéressante car chaque colonie a sa propre signature chimique (hydrocarbures cuticulaires).
- A. ROJO de la PAZ attire l'attention sur l'effet « horaire » des relevés de terrain. Il indique qu'il faut prendre en compte le pic d'activités des *Myrmica* pour ne pas biaiser les résultats.

Projet d'enquête *Maculinea alcon* écotype « rebeli » & *Gentiana cruciata* sur le site Tela-Botanica

Après avoir présenté l'association Tela-Botanica, A. BARNA (association Tela-Botanica) fait état des réflexions en cours avec l'OPIE et le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR) pour développer sur le site internet de Tela-Botanica une enquête de science participative visant à mobiliser le réseau des botanistes de Tela-Botanica (19 000 membres) pour détecter la présence éventuelle de ponte de *Maculinea alcon* sur des pieds de *Gentiana cruciata* et de *Gentiana pneumonanthe* qu'ils seront amenés à inventorier dans le cadre de leurs activités naturalistes. D'une façon générale, elle propose de mener une réflexion sur les passerelles à établir entre botanistes et entomologistes via le site internet (forum...).

Questions et observations des membres du COPIL suite à cette présentation

- X. HOUARD précise qu'il a été tout d'abord envisagé d'expérimenter cette enquête sur la région Languedoc-Roussillon en tant que région « pilote » du projet puis de l'étendre rapidement sur l'ensemble du territoire national. Il précise qu'il est projeté de déposer un dossier « coup de main » auprès de la fondation Nature & Découvertes dans la perspective d'obtenir un financement de 5000/6000 euros.
- D. HAPPE demande pourquoi est envisagé d'expérimenter cette enquête sur une seule région sachant que l'action pourrait très vite intéresser l'ensemble des botanistes du réseau.
- X. HOUARD précise que la proposition émane au départ de cette région *via* le CEN- LR et l'association des Écologistes de l'Euzière.
- P. DUPONT souhaite savoir s'il serait possible de mobiliser des informations qui vont au-delà de la seule présence/absence d'individus. Peut-on notamment mobiliser ce réseau pour mieux appréhender les communautés végétales concernées sur une base phytosociologique ?
- D. HAPPE indique que le réseau Tela-botanica ne fédère pas uniquement des botanistes confirmés. Il pense que l'on peut éventuellement réfléchir à une enquête « à plusieurs niveaux » en fonction du niveau de compétence du botaniste.
- X. HOUARD insiste sur le fait qu'il est important de bâtir un réseau d'observateurs de terrain.
- À propos des relations entre botanistes et entomologistes, J. LEBRUN demande si des contacts ont été établis avec la fédération nationale des CBN.
- X. HOUARD indique que l'OPIE souhaiterait établir une convention avec la FCBN afin de faciliter les échanges d'informations.
- A. BARNA conclue en précisant que si le projet fonctionne pour le couple « *alcon/gentiane* », d'autres couples pourraient également être abordés dans le futur.

Validation des actions prioritaires pour l'année 2013

R. ITRAC-BRUNEAU (OPIE) présente les actions projetées pour l'année 2013 (voir support diaporama en pièce jointe). Parmi les actions, elle sollicite notamment les membres du COPIL sur la version « projet » de la plaquette de présentation synthétique du PNA.

Questions et observations des membres du COPIL suite à cette présentation

- A. ROJO de la PAZ indique qu'il considère plutôt l'absence de connaissance sur les fourmis-hôtes comme un enjeu et non une menace.
- JL. MERCIER précise, qu'au-delà de la disparition, la dégradation des habitats constitue également une menace.
- J. LEBRUN pense qu'il serait souhaitable de préciser le caractère indicateur des *Maculinea* en terme de qualité des milieux.
- P. DUPONT souhaite connaître le public ciblé par cette plaquette.
- R. ITRAC-BRUNEAU précise que le public prioritaire sera composé des DREAL et DDT.
- À propos de la sensibilisation des services instructeurs des DDT et des DREAL, É. CHAPOULIE pense qu'il serait intéressant de travailler sur le développement d'une couche d'alerte (*Maculinea* mais également autres espèces PNA) adaptée de façon à faciliter la prise en compte de ces enjeux dans le cadre des instructions de plans, programmes et projets.

- X. HOUARD précise que cela relève de l'action 8 du plan national d'actions.
- D. HAPPE rappelle que ce type d'action est à mettre en perspective avec le déploiement du SINP et le développement des observatoires territoriaux de la biodiversité. Il demande à l'animateur de prévoir une présentation et un temps d'échange et de discussion sur ce thème lors du prochain COPIL.
- L. DE SOUSA indique qu'il faut mettre en avant les habitats des espèces dans la plaquette de présentation. Il serait souhaitable de faire un focus sur le lien entre menaces et habitats. Il considère qu'il faut aussi mettre l'accent sur les actions de gestion positives.
- R. ITRAC-BRUNEAU fait appel « aux bonnes volontés » pour transmettre des photos pour l'élaboration de la plaquette. Sont notamment recherchées des photos d'imagos, de chenilles, d'habitats, de fourmis-hôtes, de gestionnaires ou de naturalistes « en action »...
- F. DARINOT demande s'il est autorisé de mettre en ligne les articles scientifiques en pdf sur le site internet du PNA.
- X. HOUARD répond que cela est possible si un accord a été préalablement acté avec les structures concernées.
- R. ITRAC-BRUNEAU rappelle qu'une étude nationale sur les « fourmis-hôtes » sera engagée en 2013.
- Concernant le site internet, R. ITRAC-BRUNEAU fait état de quelques données statistiques. Elle précise notamment que depuis sa création (mai 2011), le site a été visité par 150 personnes (195 visites). Elle indique que le volet « ressources » n'a pas été très développé jusqu'à présent mais qu'il est prévu d'étoffer le volet bibliographique. Les fiches « espèces TVB » traitant des *Maculinea* seront notamment mises en ligne prochainement.

D. HAPPE et R. ITRAC-BRUNEAU remercient respectivement au nom de la DREAL Auvergne et de l'Opie, l'ensemble des participants pour leur venue et leur contribution active à ce premier comité de pilotage du PNA *Maculinea*.

Fin de la séance à 16h30.

*Nota : les présentations auxquelles il est fait référence dans le présent compte-rendu sont disponibles sur le site internet dédié au PNA *Maculinea* (<http://maculinea.pnaopie.fr/>). Certaines diapositives ont été modifiées pour prendre en compte les observations formulées en séance.*